

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-01 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole – Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 208 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 208 000 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 15 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 3,22 %.
- ✓ Echéances : Constantes - Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-02 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole – Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 238 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 238 000 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 15 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 3,22 %.
- ✓ Echéances : Constantes - Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 230 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-03 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 414 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 414 000.€.
- ✓ Durée de l'amortissement : 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ Taux d'intérêt : E3MM+0,70 soit 2,521 %.
- ✓ Echéances : Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 400 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bomblet,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-04 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 603 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 603 000.€.
- ✓ Durée de l'amortissement : 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ Taux d'intérêt : E3MM+0,70 soit 2,521 % %.
- ✓ Echéances : Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 500 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bomblet

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Etaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-05 : DECISION MODIFICATIVE N°3 -Budget principal

Monsieur le Maire informe son intention d'appliquer une décision modificative concernant le budget commune.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
011	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 80 000 €
011	615231	Entretien et réparation sur voiries	- 20 000 €
011	61521	Entretien et réparation sur terrains	- 5 000 €
011	6061	Fournitures non stockables	- 4 000 €
012	6411	Personnel titulaire	- 7 000 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 600 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 112 400 €

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
21	2111	Terrains	- 7 100 €
16	1641	Emprunt	+ 9 400 €
OP 17	2131	Constructions de bâtiments (ECOLE)	+ 70 600 €
OP 35	2132	Constructions de bâtiments (SALLE)	+ 39 500 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
021		Virement à la section de fonctionnement	+ 112 400 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**COMMUNE DE ROUESSE-VASSE****3, PLACE DE LA MAIRIE****72140****TEL. : 02.43.20.14.51.****E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2022	L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Hugues Bombled,
<u>Date d'affichage :</u> 19 décembre 2022	<u>Étaient présents :</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon Formant la majorité des membres en exercice. Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

20221512-06 : SUBVENTIONS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET/OU DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – Aménagement de sécurité routière en agglomération**2 - Assainissement**

1 – Après délibération, le conseil municipal adopte le projet d'Aménagement de sécurité routière en agglomération et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	18 508 € (20 %)
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	47 385 € (50 %)
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	28 430 € (30 %)
Fonds privés	
TOTAL	94 773 € (soit 113 727 € TTC)

2 - Après délibération, le conseil municipal, le conseil municipal adopte le projet Assainissement et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	63 797 € (20 %)
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	94 916 € (30 %)
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Agence de l'eau Loire et Bretagne	157 675 € (50%)
Fonds privés	
TOTAL	316 388 € HT (soit 379 665 € TTC)

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, et/ou DSIL pour l'année 2023
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Hugues Bombled

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.